SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) doit arrêter l'organisation du temps scolaire (OTS) de chaque école de son département pour une durée qui ne peut être supérieure à trois ans. L'OTS de l'école de SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE a été validé en 2020 et doit donc faire l'objet d'un nouvel examen par le DASEN pour la rentrée 2023. Actuellement, la semaine de 4 jours est mise en place. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas changer l'OTS et de conserver la semaine à 4 jours avec les mêmes horaires

Le conseil municipal valide le changement de statuts de Territoire d'Energie 63.
Le syndicat propose également à la commune des travaux de réfection de l'éclairage public pour un montant de 3 400€ HT. TERRITOIRE D'ENERGIE peut prendre en charge 50% du montant HT des travaux et demande à la commune un fonds de concours égal à 50% (auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe s'il y en a). Ceux-ci sont acceptés par l'ensemble de l'assemblée.

Le conseil autorise le Maire à régler des dépenses d'investissement de l'ordre de 25% du montant de l'année précédente avant le vote du budget. Il est alors décidé de valider les dépenses concernant les panneaux de rues, le ralentisseur de La Gare de Laqueuille et l'achat d'un broyeur car les factures devraient être envoyées avant avril 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la réglementation des forêts qui est en cours de réalisation. Celui-ci sera soumis à enquête publique à l'automne.

Le conseil municipal décide de lancer une consultation afin de recruter un bureau d'études pour réaliser l'avant-projet définitif concernant les travaux de la salle des fêtes (changement de menuiseries, installation d'une VMC, isolation des combles et mise en place du système hydraulique de chauffage). Une autre consultation sera nécessaire pour l'extension de la salle.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire présente les coûts annuels de la cantine qui revient à 27 501 € pour l'année 2022, auxquels il faut déduire la participation des parents d'élèves pour les repas qui est de l'ordre de 11 000 €. Concernant l'école, le budget 2022 est de 38 687 € auquel on peut déduire la participation des communes voisines qui ont des enfants scolarisés à Saint-Julien pour un montant de 1 500 €.

Le Maire informe les élus que la collectivité peut reprendre l'épandage des boues des stations d'assainissement comme auparavant. L'agent municipal a commencé à réaliser ces travaux. L'acquisition d'un broyeur a était nécessaire pour la réaliser de ceux-ci. La collectivité a acquis un broyeur d'occasion pour la somme de 1 500 € HT, soit 1 800 € HT.